
Rapport, présenté par Rühl, et relatif à sa mission dans les départements de la Haute-Marne et de la Marne, lors de la séance du 26 brumaire an II (16 novembre 1793)

Philipp Jakob Rühl

Citer ce document / Cite this document :

Rühl Philipp Jakob. Rapport, présenté par Rühl, et relatif à sa mission dans les départements de la Haute-Marne et de la Marne, lors de la séance du 26 brumaire an II (16 novembre 1793). In: Tome LXXIX - Du 21 brumaire au 3 frimaire an II (11 au 23 novembre 1793) pp. 319-320;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1911_num_79_1_40584_t1_0319_0000_14;

Fichier pdf généré le 19/02/2024

le silence de la douleur a été interrompu par des cris mille fois répétés : *Vengeance! vengeance!*

« Nous le jurons, le peuple sera vengé, notre courage sévère répondra à sa juste impatience; le sol qui fut rougi du sang des patriotes sera bouleversé; tout ce que le vice et le crime avaient élevé sera anéanti, et sur les débris de cette ville superbe et rebelle, qui fut assez corrompue pour demander un maître, le voyageur verra avec satisfaction quelques monuments simples élevés à la mémoire des martyrs de la liberté, et des chaumières éparses que les amis de l'égalité s'empresseront de venir habiter pour y vivre heureux des bienfaits de la nature.

« *Signé* : COLLOT-D'HERBOIS, FOUCIÉ
(de Nantes), et DELAPORTE. »

Les administrateurs du district de Trévoux trouvent l'accroissement de l'esprit révolutionnaire dans la manière avantageuse dont se vendent les biens des émigrés. Presque tous nos acquéreurs, disent-ils, sont des habitants des campagnes, ils se disputent à l'envi les fonds, et des immeubles, estimés 52,976 livres et 28,389 livres ont été adjugés à une vingtaine d'acquéreurs pour 194,750 et 113,945 livres.

Insertion au « Bulletin » (1).

Suit la lettre des administrateurs du district de Trévoux (2).

Les administrateurs du district de Trévoux, aux citoyens représentants du peuple à la Convention nationale.

Trévoux, le 21 brumaire de l'an II de la République une et indivisible.

« Citoyens,

« Jadis nous fétions les dimanches en disant nos patenôtres; hier nous avons célébré décadi en vendant les biens des émigrés. L'office a commencé à 10 heures du matin, il s'est prolongé jusqu'à minuit. Les fervents étaient nombreux, l'offrande à la République s'est élevée à la somme de 141,974 livres, c'est-à-dire que des immeubles estimés 52,976 livres et du revenu de 2,500 livres ont été adjugés au prix de 194,750 livres. Un lot évalué 28,389 livres, adjugé provisoirement en total au prix de 46,800 livres, a été vendu en détail 113,945 livres.

« Vive la République! L'esprit révolutionnaire fait des progrès. Presque tous nos acquéreurs sont des habitants des campagnes, ils se disputaient à l'envi les fonds. Les domaines ont été misés et vendus partiellement d'après leurs demandes, il en est résulté une division entre vingt acquéreurs.

« *Les administrateurs du district de Trévoux,* GOUVION; TABARIÈS; GIRIÉ; MICHALLET. »

Le citoyen Fouquet (Souquet), médecin de l'hôpital militaire et civil de Boulogne, fait hommage à la Convention nationale d'un essai sur l'histoire topographique et physico-médicinale du district de Boulogne.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » et renvoi au comité d'instruction publique (1).

Suit la lettre du citoyen Souquet (2).

« Boulogne-sur-Mer, le 27 octobre 1793, l'an II de la République française, une et indivisible.

« Citoyens législateurs,

« J'aime à croire que vous recevrez favorablement l'offre que j'ai l'honneur de vous faire de deux exemplaires sur l'*Essai de l'histoire topographique physico-médicinale du district de Boulogne-sur-Mer*, que j'ai pris aussi la liberté de vous dédier.

Citoyens législateurs, salut et fraternité.

« SOUQUET, médecin de l'hôpital militaire et civil de Boulogne-sur-Mer.

Le citoyen Rhul (Rühl) rend compte de sa mission dans les départements de la Haute-Marne et de la Marne; il annonce que la citoyenne Cormier, aidée de plusieurs citoyennes de la commune de Chaumont, chef-lieu du département de la Haute-Marne, a fourni pour le besoin des armées environ 1,300 livres pesant de charpie; que la commune de Montigny-Source-Meuse, a payé toutes ses contributions, et a développé le plus grand zèle pour faciliter le transport des subsistances destinées aux armées; que la commune de Vitry-sur-Marne a pris sur sa propre subsistance, pour fournir à celle des défenseurs de la patrie, et a fait passer aux armées une partie des grains destinés à nourrir ses citoyens.

La Convention nationale, sur la motion de divers membres [PHILIPPEAUX (3)], décrète qu'il sera fait au procès-verbal mention honorable de la conduite patriotique de la citoyenne Cormier et des citoyennes de la commune de Chaumont; de la commune de Montigny-Source-Meuse, et de la commune de Vitry-sur-Marne, et que le procès-verbal de la séance leur sera expédié.

Décrète en outre que le compte rendu par le citoyen Rhul [Rühl] sera imprimé et inséré au « Bulletin » (4).

COMPTE RENDU du *Moniteur universel* (5).

Rühl. J'arrive en ce moment des départements de la Marne et de la Haute-Marne, que vous m'aviez chargé de visiter. Permettez-moi

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 25, p. 257.

(2) *Archives nationales*, carton F¹⁷ 1096, dossier 1197.

(3) D'après le *Journal des Débats et des Décrets*.

(4) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 25, p. 257.

(5) *Moniteur universel* [n° 58 du 28 brumaire an II (lundi 18 novembre 1793), p. 235, col. 2]. Voy. d'autre part ci-après, annexe n° 1, p. 343, le compte rendu du discours de Rühl publié par divers journaux. Malgré le décret qui ordonne l'impression de ce discours et son insertion au *Bulletin*, nous n'avons pu en découvrir le texte exact.

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 25, p. 257.

(2) *Archives nationales*, carton C 279, dossier 751.

d'entrer dans quelques détails, en vous rendant compte de ma mission.

J'ai vu dans ces départements se développer avec la plus grande énergie le zèle des jeunes citoyens pour la défense de la patrie. De celui de la Marne, seul, il est parti pour les frontières 13,283 républicains. On a étendu aux hommes veufs sans enfants jusqu'à l'âge de 30 ans, la réquisition qui ne portait que sur les jeunes gens de 18 à 25. Quelques muscadins ont voulu faire les traîneurs, je les ai rencontrés, je les ai fait arrêter et conduire à leurs bataillons. Je n'oublierai point de vous parler d'un fait qui atteste les heureux progrès de la philanthropie. Dans plusieurs districts que j'ai parcourus, j'ai vu les citoyens travaillant avec zèle à faire de la charpie. Une citoyenne, nommée Cornier, a établi une manufacture de ce genre, qui a déjà procuré 1,300 livres de charpie. J'ai vu dans un village des femmes qui se disposaient à envoyer aux frontières 100 livres de charpie, ouvrage de leurs mains patriotiques. Il m'a été doux de secourir de pareils établissements. Dans le district de Reims, j'ai mis le linge en réquisition.

Je passe au département de la Haute-Marne. Déjà quatre ateliers s'élèvent pour la fabrication des armes à feu. Voisins des forges, des bois et des rivières, ils pourront avant peu rendre de grands services à la République. Langres, Chaumont, Nogent, présentent des manufactures de lames de sabre de la plus grande activité.

Voilà pour la guerre. Quant aux mesures de salut public, les subsistances ont d'abord excité ma sollicitude. J'en ai fait pourvoir pour quatre mois tous les districts du département de la Marne. A Epernay, j'ai joué, comme témoin, d'un dévouement républicain. Le peuple y manquait de pain. Eh bien ! il a escorté lui-même les voitures qui transportaient des farines dans les magasins de la République. Dans le département de la Haute-Marne, tous les districts, à l'exception de celui de Sézanne, auraient eu peine à pourvoir à leur approvisionnement jusqu'à la récolte. Mais il sera possible, lorsqu'on aura fini de battre les grains, de faire des recensements plus précis, et dont l'on obtiendra sans doute des résultats favorables. Je prie cependant la Convention de ne pas perdre de vue les besoins de ces départements, où tous les cœurs brûlent de l'amour sacré de la patrie, et ne respirent que la liberté et l'égalité. Je dois dire aussi que j'y ai laissé le meilleur esprit révolutionnaire.

Je me suis ensuite occupé des gens suspects, mon devoir était de m'en assurer. Presque partout, les comités de surveillance sont dans la plus grande activité. J'ai supprimé ceux qui marquaient de la tiédeur ou de l'indifférence. Je me suis fait représenter la liste des personnes arrêtées, avec les motifs de leur arrestation. J'ai fait arrêter plusieurs ex-nobles, ex-prêtres, et gens de robe, entre autres le ci-devant prêteur royal de Strasbourg, gangrené d'aristocratie. Je remettrai au comité de Salut public, l'état détaillé de tous les ci-devant de ces départements, tous ennemis nés de la liberté. Les prêtres réfractaires sont tous renfermés, déportés, dispersés. Un rassemblement avait été formé dans un bois par un nommé Blanchard; il devait être commandé par un nommé Rossignol, ancien grenadier de troupes de ligne. Ce rassemblement a été dissipé; le glaive de la loi a frappé ces deux conspirateurs. J'ai fait faire un auto-

dafe des drapeaux fleurdelisés et des drapeaux rouges que j'ai découverts.

Toutes les communes sont disposées à payer les impôts. Déjà quelques-unes ont satisfait à leurs contributions; et si d'autres sont en retard, c'est l'effet de la mauvaise récolte dans les pays vignobles. Partout le peuple a juré avec moi de mourir plutôt que de perdre la liberté et l'égalité.

Les Administrations de la Haute-Marne étaient bonnes, à l'exception d'un conseil général de commune qui a été renouvelé. Parmi celles de la Marne, peu se sont élevées à la hauteur des circonstances. Je demande que la Convention en décrète le renouvellement. Alors le peuple, choisissant des citoyens en qui il aura confiance, pourra chasser les royalistes, les fédéralistes, les modérés, et tous ceux qui, feignant de vouloir accorder la loi avec les mesures révolutionnaires, ne veulent en effet que tuer les mesures révolutionnaires par la loi; on vend à très haut prix les biens des contre-révolutionnaires. Un bien d'émigré était estimé 25,000 liv. il a été adjugé à 125,000 livres. *(On applaudit.)*

La Convention ordonne l'insertion de ce rapport au *Bulletin*, la mention honorable du civisme de la citoyenne Cornier et l'envoi d'un extrait du procès-verbal.

Un rapporteur du comité de division annonce que le comité a vérifié les pouvoirs du citoyen Roberjeot (Roberjot), suppléant du département de Saône-et-Loire, et a demandé son admission à la place de Carra.

La Convention nationale a décrété son admission (1).

Suit un extrait du procès-verbal des séances de l'Assemblée électorale du département de Saône-et-Loire (2).

Extrait du procès-verbal des séances de l'Assemblée électorale du département de Saône-et-Loire.

« Du 9 septembre 1792, l'an IV de la liberté, 1^{er} de l'égalité.

« Les commissaires de l'assemblée ont rapporté que le citoyen Roberjot, curé, administrateur du district de Mâcon, avait obtenu la majorité des suffrages, il a, en conséquence, été déclaré élu suppléant des députés à la Convention nationale.

« Signé : JOANNON, président, GEORGE, BAUDINOT et MOLEUR, secrétaires.

« Par extrait :

« CHARVET, secrétaire.

« Nous, administrateurs du département de Saône-et-Loire, certifions que le citoyen Roberjot, président du département de Saône-et-Loire, est député suppléant à la Convention nationale.

« A Mâcon, le 21 brumaire de l'an II de la République française, une et indivisible.

« RAVIER; L.-F. ROUDIÈRE; DURÉAULT; DARIOT; GUIGOT. »

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 25, p. 258.
(2) *Archives nationales*, carton C 281, dossier 772.